

Présents : Mmes & MM Grimault, Denis, Ménard, Tuffreau, Cheignon, Ropers, Rosello, Piton, Boulet-Gercourt, Blon, Jollivet, Violleau, Delanoue.

Excusé : Mme & M. Réthoré, Boré

Le Conseil Municipal nomme M. JOLLIVET Marcel pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03/09/2010

Intervention de Frédéric HERSANT – archiviste en charge des travaux de classement à la mairie

Mr le Maire rappelle que Frédéric est en cours de mission depuis le 2 août dernier, et ce jusqu'au 31/10.

Il lui semblait important de présenter l'intérêt de sa mission et de faire part à l'assemblée de quelques points de repères historiques ; à savoir :

- 1611 : document le plus ancien qui réglementait les communs du Mesnil
- 1828 : cadastre napoléonien
- 1793 : destruction partielle de l'église et reconstruction en 1844

Un important volume d'archives existe sur la période du XVIII ème siècle ; un réel potentiel pour retracer l'histoire à cette période.

Dans le cadre de ce classement, des archives concernant la seigneurie du Vaugirault ont été trouvées (papiers de familles, de noblesse, de gestion des terres). Après renseignements auprès des Archives Départementales, il s'avère qu'un don a déjà été effectué par des descendants du Vaugirault (Baronne de Champrel). Mr le Maire propose de transférer les boîtes d'archives conservées à la mairie du Mesnil en Vallée aux Archives Départementales de Maine et Loire pour une mise en valeur de ce fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ, en tant que légitime propriétaire, de transférer les 5 boîtes d'archives sous la forme d'un don aux Archives Départementales de Maine et Loire,.

CHARGE Mr le Maire de signer le contrat de don.

COMMISSION AMENAGEMENT

EGLISE : TRAVAUX DE PURGE

Après consultation auprès des entreprises, Mr Piton présente à l'assemblée l'ensemble des offres reçues.
Après analyse, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir l'offre la moins disante présentée par l'entreprise BONNEL de Champigné pour un montant de 4 995.82€ HT.

COMMISSION DEVELOPPEMENT

Remise aux normes des systèmes de préleveurs de la station d'épuration

Conformément à l'arrêté du 22/06/2007, toute commune dont la station d'épuration à une capacité nominale > 2000 EH doit faire évoluer son équipement par l'installation :

- d'un dispositif d'enregistrement des débits quotidiens
- d'un préleveur fixe réfrigéré asservi au débit entrée station en entrée station (préleveur en aval du dégraisseur)
- d'un préleveur fixe réfrigéré asservi au débit entré en sortie station (prélèvement dans le canal de sortie)

Après consultation et analyse, Mme Boulet-Gercourt propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise A.E.I.C pour un montant de 9 985.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
ACCEPTE de retenir l'offre de l'entreprise A.E.I.C.

SIRDOMDI : changement de collecte

Mme Boulet-Gercourt intervient sur les dernières décisions prises concernant la collecte des déchets.

Face à l'augmentation constante de la production de déchets et à l'accroissement de leur coût de gestion, le SIRDOMDI s'interroge sur la problématique suivante : comment amener les usagers à s'impliquer davantage dans la gestion de leurs déchets ?

Afin d'y répondre, et conformément aux préconisations du Grenelle de l'Environnement, le SIRDOMDI a décidé de faire évoluer le mode de financement du service déchets vers un système tarifaire plus transparent et plus juste. Celui-ci a pour but de favoriser le comportement "éco-responsable" des citoyens : la Redevance Incitative, accompagnée de la mise en œuvre d'un plan d'optimisation des collectes :

- Octobre 2010 : envoi dans tous les foyers, d'une facture indicative de la redevance incitative (à ne pas payer),
- 1^{er} janvier 2011, changement de la fréquence de collecte : les bacs à ordures ménagères dans les bourgs et en campagne seront collectés toutes les 2 semaines,
- Juin- juillet 2011 : envoi de la 1^{ère} facture de la Redevance Incitative,
- Printemps 2011 : mise en place de bacs jaunes de collecte sélective dans tous les foyers en campagne - Mise en place d'une collecte en colonnes bleues pour les papiers, pour tous.

AMENAGEMENT RUE DES MAUGES – PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Le département de Maine et Loire finance la réfection de la couche de roulement de la RD 150 pour un montant de 32 272.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention fixant les modalités financières du Département.

Mme Boulet-Gercourt fait part à l'assemblée de son mécontentement quant au comportement de certains agriculteurs qui circulent sur la rue des Mauges en empiétant sur le trottoir côté Est.

Mr TUFFREAU Pascal intervient pour s'exprimer, au nom des agriculteurs, sur les difficultés rencontrées par les engins agricoles sur la rue des Mauges.

Mr le Maire rappelle que la loi sur l'accessibilité a imposé à la commune d'aménager un trottoir de 1.40m et que l'étroitesse de la rue, à certains endroits, est due à la configuration de la rue. Aucune autre possibilité d'aménagement de la rue, à l'endroit le plus étroit, n'était offerte à la commune.

Il est demandé que l'aménagement du chemin des Breverrières soit étudié au plus vite.

RUE NATIONALE : remplacement des tampons sur la RD 751

Mme Boulet-Gercourt explique que l'axe de la route a été modifié dans le cadre de l'aménagement de la RD 751.

De ce fait, la canalisation et plus particulièrement les tampons sur les regards se retrouvent sur le passage des roues des véhicules, les sollicitant autant que sur du trafic routier intense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le devis de remplacement proposé par l'entreprise ALLARD pour un montant de 2 900€ HT

COMMISSION SOUTIEN A LA PERSONNE

AVENANT 2010 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Mr Delanoue présente à l'assemblée les différentes actions 2010 à inclure au CEJ, à savoir :

- Extension de l'accueil périscolaire de Botz en Mauges;
- Extension de l'accueil périscolaire de La Chapelle Saint Florent;
- Extension de l'accueil périscolaire du Marillais;
- Extension de l'accueil périscolaire du Mesnil en Vallée;
- Extension de l'ALSH de la Chapelle Saint Florent;
- Extension de l'ALSH de la Pommeraye;
- Extension de l'ALSH de Montjean sur Loire;
- Extension de l'ALSH de Saint Laurent de la Plaine;
- L'ALSH de Saint Laurent du Mottay;
- Extension des horaires de la halte-garderie de St Florent le Vieil.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE Mr le Maire de signer cet avenant.

ANIMATEUR JEUNESSE

Mr Bouteiller Mickaël est nommé animateur jeunesse sur la commune en remplacement de Frédéric OGER.

ANIMATIONS 3-6 ans

A la demande des familles, l'association Mesnil Jeunes propose des activités pour les enfants de 3-6 ans sur 3 mercredis.

ALINEA

Malgré une baisse de fréquentation, le bilan présenté par l'association ALINEA est positif. Mr Delanoue fait part à l'assemblée de son inquiétude quant à l'avenir de cette association qui souffre d'un déficit de bénévoles. Si de nouvelles familles, bénéficiaires de ce service, n'intègrent pas l'association, il sera difficile de pérenniser les activités proposées en 2012.

COMMISSION SOUTIEN A LA PERSONNE

REFLEXION SUR LE CURAGE DE LA GRAND'FOSSE

Mme Violleau sensibilise l'assemblée sur les contraintes que peut imposer l'arrêté du 30/05/2008.

D'après les premiers éléments fournis par les services de la Police de l'Eau, le dossier de curage est soumis à une autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'urbanisme.

Une réflexion sur le dossier, dans le cadre du SAGE Evre et Thou, associera les membres du Scion Florentais et la Fédération de la Pêche.

COMMISSION AMENAGEMENT RD 751

Mr le Maire propose de constituer une commission pour l'étude d'aménagement de la RD 751 - partie Est.

Les personnes volontaires intéressées pour suivre ce dossier sont les suivantes :

- | | |
|----------------------|---------------|
| - C. ROSELLO | - S. DELANOUE |
| - MF. VIOLLEAU | - G. PITON |
| - H. ROPERS | - A. CHEIGNON |
| - JC BLON | - L. THARREAU |
| - M. BOULET-GERCOURT | |

Une réunion avec l'Agence 7 Lieux sera programmée en novembre prochain pour présenter l'avant projet de la Séquence A et B.

AFFAIRES DIVERSES

DEMANDE DE LOCATION SALLE DES SPORTS

L'assemblée est amenée à se prononcer sur les demandes de location de la salle des sports pour des événements ponctuels tels que :

- Un loto organisé par l'APEL le 24/10/2010
- Un buffet organisé par l'association MESNILLAURENTAIS pour remercier les sponsors, partenaires et autres, le 10/10/2010.
-

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le tarif de location de la salle des sports à 400€ pour les 2 associations.

INSTALLATION NOUVEAUX LOGICIELS DE GESTION

Mr le Maire propose de faire évoluer les logiciels de gestion et présente à l'assemblée l'étude menée par les services.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

ACCEPTTE de retenir l'offre présentée par la Société SEGILOG pour un montant de :

- droit d'entrée : 1500€ HT - en 2010
- maintenance et formation - à compter du 01/01/2011 : 1811€ (charge d'investissement)
209€ (charge de fonctionnement)

CHARGE Mr le Maire de signer le contrat de maintenance pour 3 ans.

PARCELLE ZD 198 « Cul de Bœuf »

Conformément à l'arrêté municipal du 03/06/2010 incorporant le bien cadastré ZD 198 dans le domaine privé de la commune, Mr le Maire propose de passer un acte de vente au profit de la commune moyennant le prix de 1€.

Il fait part également de la proposition d'achat de cette parcelle de Mr Fardeau Olivier et Mme Denéchère Marie-Christine, propriétaires riverains. Le prix de vente proposé par ces derniers est de 10€.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE Mr le Maire de signer l'acte de vente de la parcelle intégrant le bien dans le domaine privé de la commune.

ACCEPTTE de vendre en l'état la parcelle ZD 198 d'une superficie de 108m² pour un montant total de 10€.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

CHARGE Mr le Maire de signer l'acte de vente.

AUDIT D'ASSURANCES

Mr le Maire propose de lancer une consultation auprès de cabinets spécialisés pour réaliser un audit d'assurances ayant pour objectif de faire le diagnostic de ce que doit assurer chaque collectivité et de réaliser un marché d'assurance permettant une mise à jour par substitution des contrats existants.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

ACCEPTTE de lancer une consultation en procédure adaptée en consultant des cabinets d'audit spécialisés en assurance.